



CHS-CT DU 26 NOVEMBRE 2019

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

A FODGFIP 19, nous décidons, une fois n'est pas coutume de citer en partie les propos tenus le 24 octobre 2019 lors du CHSCTM par l'intersyndicale nationale.

«...De manière implacable les suppressions d'emplois se succèdent au fil des ans. Avec elles le long cortège des restructurations brutales, violentes, la baisse des moyens budgétaires...Les pouvoirs publics ont décidé de considérer les agents comme quantité négligeable, comme des pions que l'on déplacerait sur l'échiquier des intérêts particuliers que vous servez.

Nous pourrions commenter une fois de plus les rapports, les communiqués, les comparer à ceux des années précédentes. Notre lassitude est immense devant cette masse d'information qui met en lumière l'aggravation des situations de vie au travail. Souffrance qui conduit certains de nos collègues au suicide...Nous pourrions dénoncer une fois de plus les conséquences des restructurations sur le service public, sur le sens des missions...Nous pourrions aussi dénoncer le manque criant de reconnaissance des efforts démontrés, la baisse drastique des possibilités de promotions internes, les parcours professionnels et les débouchés de carrière qui se sclérosent.

Mais tout ceci, vous en avez déjà connaissance au travers de l'observatoire interne. Et alors que votre responsabilité pénale est engagée, vous n'avez pas esquissé le moindre plan de prévention des risques psychosociaux. Vous semez la désespérance....»

Comme nos camarades du national, nous exerçons un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982. La fiche de signalement qui nous est remontée d'une agente de Ussel est révélatrice d'un climat délétère qui règne à la DDFIP de Corrèze.

Cette situation n'est pas propre à notre département certes mais nous ne saurions l'ignorer.

Monsieur le Président, l'ordre du jour de ce CHS est ainsi formulé, risques psycho sociaux à la DDFIP19, formuler un constat, améliorer la prévention, proposer des solutions.

Pour nous à FO DGFIP 19 et à l'instar de ce qu'affirme depuis des mois l'intersyndicale de Corrèze, la seule alternative qui puisse selon les termes de la note d'orientation 2019, «faciliter les interventions sur les collectifs de travail en difficulté», est que la mobilisation des agents permette le retrait des plans très fortement anxiogènes initiés par les ministres Darmanin et Delevoye.